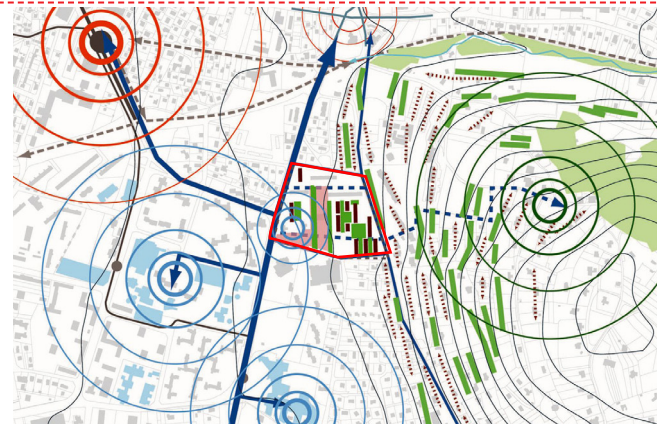




Le quartier du Livron

La ville d'Annemasse souhaite rénover la Zone Urbaine Sensible (ZUS) du quartier du Perrier. Le Livron est un îlot de 4.8 ha, qui se trouve à la frange d'Annemasse sur une transition topographique. Il est considéré comme un îlot «enclavé» faisant parti du quartier du Perrier. Aujourd'hui l'îlot est composé de 415 logements et de quelques petits commerces. Le programme de l'ANRU prévoit : la démolition d'une barre de logements, un nouveau découpage foncier et une résidentialisation des bâtiments restants. Dans notre proposition, nous ouvrons l'îlot sur les quartiers

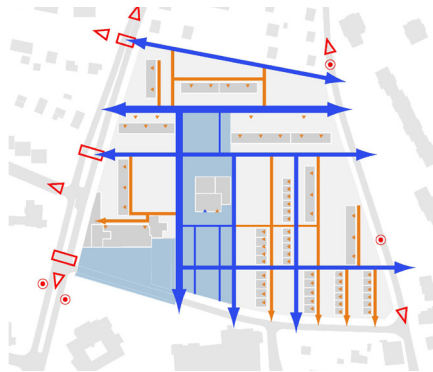


Inscrire le quartier dans la ville et sa topographie

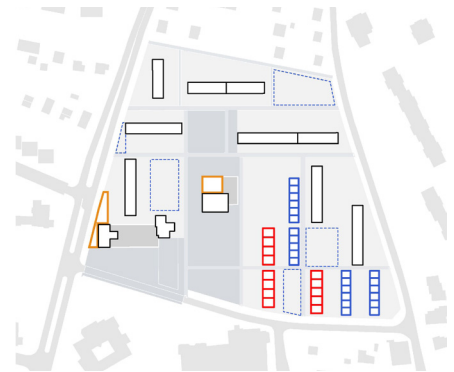
environnants, le rendant traversable pour le desservir et le renouveler, et renouons avec la topographie. On prévoit de reconfigurer l'espace public pour articuler l'intérieur de l'îlot avec l'espace urbain ; de prolonger la trame secondaire au sein de l'îlot ; d'implanter de nouveaux bâtiments en orientation est-ouest et parallèles à la pente. L'aménagement a l'objectif de clarifier la structure de l'îlot, de l'ouvrir et de favoriser la mixité sociale par la construction des nouvelles typologies d'habitat.



L'espace public



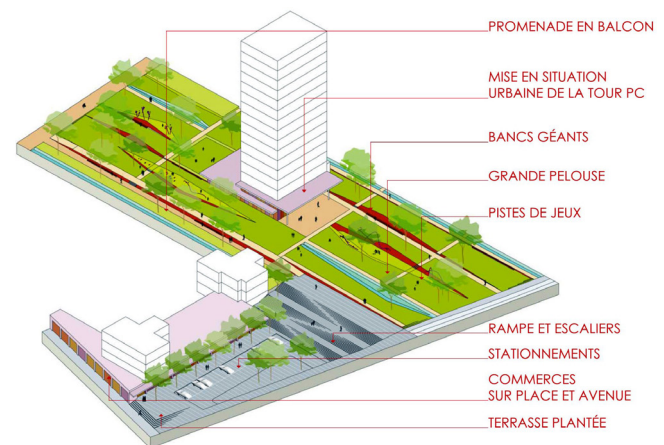
Le maillage



La trame bâtie



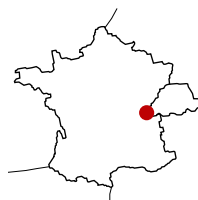
Requalifier le quartier



Les espaces publics / place basse et parc en balcon

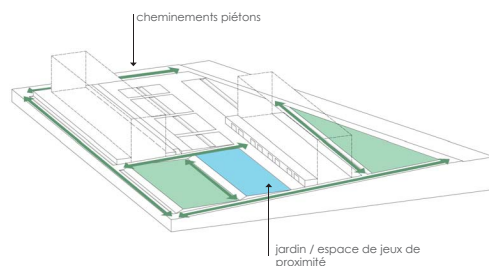
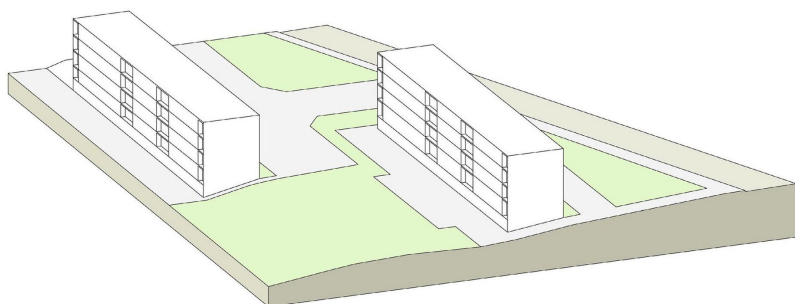
Appel d'offre
Surface: 4.8 ha
Temps étude: 11 mois
Client: Ville d'Annemasse
Lieu: ZUS Livron, F-74100 Annemasse
Programme: Rénovation urbaine
Mission: Plan d'aménagement urbain

Etude urbaine livrée
Honoraires étude HT: 40 k€
Livraison étude: 2011

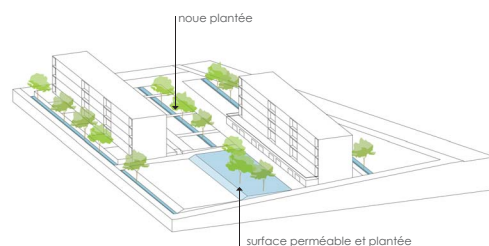


LIVRON - ANNEMASSE

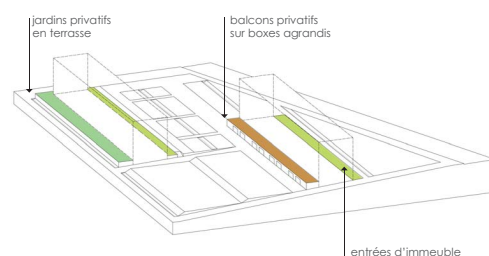
Restructuration d'un quartier ANRU - Annemasse 2010
Rethink avec MTA (mandataire), paysagistes, Saville, stratégie urbaine



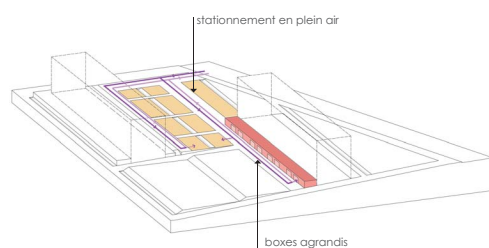
Espaces paysagés



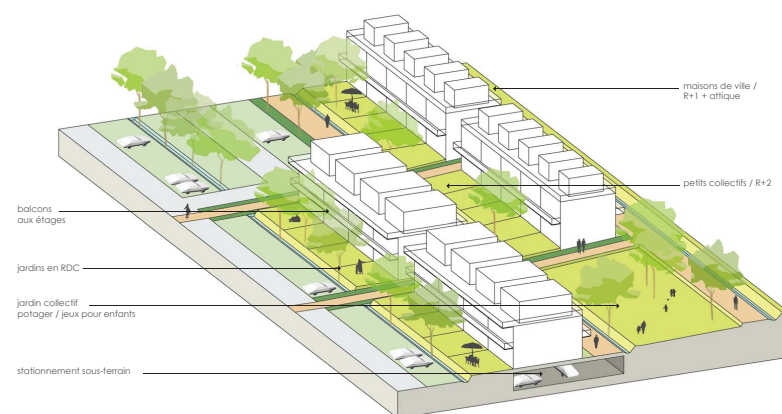
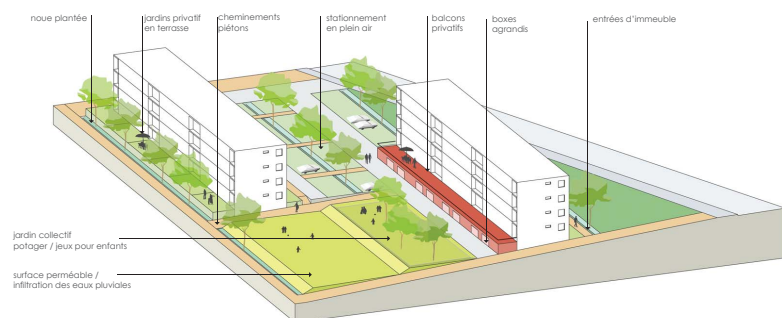
Paysage



Seuils



Stationnement



Organisation des maisonnées

A l'échelle des maisonnées, un groupe d'immeubles partagent une cour commune (jardin / stationnement / espaces de jeux...). Un travail détaillé sur les espaces partagés, les seuils des logements et la réhabilitation des bâtiments est réalisé.